Licence Administration publique

Rapport Hcéres

▶ **To cite this version:**

Rapport d'évaluation d'une licence. Licence Administration publique. 2015, Université Jean Monnet Saint-Étienne - UJM. hceres-02037369

HAL Id: hceres-02037369

https://hal-hceres.archives-ouvertes.fr/hceres-02037369

Submitted on 20 Feb 2019

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

HCERES

Haut conseil de l'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Formations et diplômes

Rapport d'évaluation

Licence Administration publique

- Université Jean Monnet Saint-Etienne - UJM

Campagne d'évaluation 2014-2015 (Vague A)

HCERES

Haut conseil de l'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Formations et diplômes

Pour le HCERES,[1]

Didier Houssin, président

En vertu du décret n°2014-1365 du 14 novembre 2014,

[1] Le président du HCERES "contresigne les rapports d'évaluation établis par les comités d'experts et signés par leur président." (Article 8, alinéa 5)

Évaluation réalisée en 2014-2015

Présentation de la formation

Champ(s) de formation : Droit

Établissement déposant : Université Jean Monnet Saint-Etienne - UJM

Établissement(s) cohabilité(s) : /

La licence *Administration publique (LAP)* est une des formations de l'Université Jean Monnet Saint-Etienne dispensée dans le cadre du Centre de préparation aux concours administratifs (CPCA) au sein de la Faculté de Droit. Cette formation a été ouverte en 1995. Elle vise à préparer les étudiants aux métiers de l'administration, à leur permettre en obtenant une licence de se présenter aux concours administratifs de catégorie A ou B et à poursuivre le cas échéant les études en master de Droit public. Cette licence est organisée autour de quatre unités d'enseignement (UE) sur deux semestres qui permettent de couvrir les champs des concours administratifs (culture générale, droit public, économie avec une spécialisation parmi le droit civil, le droit social ou le droit des collectivités locales).

Avis du comité d'experts

En ce qui concerne l'adéquation du cursus de la licence *Administration publique* avec les objectifs de la formation, on notera, avec satisfaction, que les enseignements portent sur les matières fondamentales des concours administratifs (droit constitutionnel, droit administratif, droit budgétaire, droit de la fonction publique, économie…) ainsi que sur la culture générale indispensable. Dans son contenu, la formation s'articule harmonieusement autour de cours magistraux, de travaux dirigés et d'un atelier « projet professionnel de l'étudiant » (PPP). Les crédits libres permettent aussi aux étudiants de compléter leurs connaissances dans une spécialisation (droit pénal ou procédure pénale par exemple avec pour chacun des cours 3 ECTS, European Credits Transfer System ou crédits européens). Les compétences transversales et professionnelles sont assurées correctement avec des enseignements en langue étrangère, des épreuves en atelier… L'ensemble est cohérent et est adapté aux objectifs du diplôme, notamment avec les épreuves de concours blancs et de mise en situation.

Quant au positionnement de la formation, le dossier contient assez peu d'éléments. On relèvera, cependant, que la licence comporte de nombreuses mutualisations avec la capacité en droit, la préparation de l'IEJ (Institut d'Etudes Judiciaires) et la première année de master de Droit public. Ces mutualisations, certes nécessaires pour individualiser les parcours des étudiants au regard des épreuves des concours, peuvent néanmoins brouiller l'identité de cette formation en raison de leur nombre et de leur diversité. Sur un plan plus général, la formation subit une concurrence difficile vis-à-vis de formations voisines (Lyon, Grenoble) puisque, exceptée la dernière année (2013-2014) où elle s'appuie sur un effectif de 35 étudiants, elle n'accueille qu'entre 12 et 20 étudiants.

L'équipe pédagogique de la *LAP* connaît un effectif réduit. Elle est composée de maîtres de conférences, de contractuels et de professionnels venant du secteur public. L'adossement aux milieux professionnels est plutôt médiocre (on compte quatre professionnels dans l'équipe pédagogique pour 14 enseignants titulaires ou vacataires) avec un nombre d'heures effectuées plutôt faible (un peu moins de 100 heures TD pour un total de 637 heures TD). On pourra déplorer aussi l'absence d'un ancrage plus appuyé sur la recherche. Les éléments concrets du pilotage sont peu développés dans le dossier. Simplement, on notera l'existence d'une commission mixte avec des étudiants qui se réunit chaque semestre et qui a pour mission de discuter de l'efficacité de la formation.

Le recrutement des effectifs, qui sont assez faibles, est plutôt varié et correspond à ce type de formation (DUT - Diplôme Universitaire de Technologie, BTS – Brevet de Technicien Supérieur, 2ème année de licence en droit ou histoire…). Pour autant, les taux de réussite sont très moyens, voire insuffisants (8/17 ; 9/15 ; 5/12 ; 14/20) pour des effectifs aussi faibles. Sur l'insertion professionnelle, on dispose de quelques chiffres pour la promotion 2013-14 qui traduisent une faible réussite aux concours de la fonction publique (un admis au concours de sous-officier de la gendarmerie, trois admissibles à ce même concours en attente de résultats définitifs, une personne admise au concours de l'Institut régional

d'administration, et neuf personnes qui poursuivent en master 1 droit public). On notera que la formation ne répond pas toujours à ses objectifs puisque la plupart des étudiants poursuivent en master 1 (5/8 en 2009/10 ; 5/9 en 2011/12 ; 5/14 en 2012/13). On déplorera que, faute de moyens, il n'y ait pas de données plus précises.

Éléments spécifiques de la mention

Place de la recherche	Aucun élément ne figure dans le dossier sur la place de la recherche.
Place de la professionnalisation	La formation comprend des professionnels du secteur public (fonctionnaire…). Un projet professionnel (PPP) est possible pour l'étudiant lui permettant d'élaborer par écrit un travail en groupe, mais l'information plus précise manque (domaines, conséquences…). Ce PPP ne fait l'objet que d'un enseignement de 5 heures TD. Au final, on peut donc déplorer la trop faible place faite à la professionnalisation.
Place des projets et stages	Il faut faire mention du projet professionnel, assorti simplement de 5 heures TD.
Place de l'international	Il n'y a aucun élément mentionné dans le dossier sur cet item.
Recrutement, passerelles et dispositifs d'aide à la réussite	Les étudiants viennent d'horizons plutôt diversifiés (BTS ; DUT ; droit ; histoire….). Le faible effectif de la *LAP* permet un suivi individuel des étudiants mais la réussite aux examens (la moitié environ) et aux concours est plutôt très moyenne. Pour autant, les étudiants disposent d'un enseignant référent ; le plan « réussite licence » est d'ailleurs appliqué sans plus de précisions dans le dossier présenté. Il est possible aussi aux étudiants de se réorienter. On notera enfin que de nombreux étudiants poursuivent leurs parcours en M1 *Droit public*, ce qui atteste encore de la réussite très relative de la formation pour la préparation aux concours.
Modalités d'enseignement et place du numérique	Les modalités d'enseignement sont adaptées à la préparation intensive des concours administratifs : concours blancs, mise en situation, grands oraux, large place aussi à la mutualisation pour diversifier les spécialisations. La place du numérique n'est pas mentionnée. La langue (l'anglais) n'est proposée qu'au premier semestre (24 heures TD).
Evaluation des étudiants	L'évaluation des étudiants s'effectue à partir d'examens plutôt classiques à ce niveau (contrôle continu, contrôle terminal ; épreuves écrites, orales). Il existe une répartition équilibrée des ECTS en fonction du poids relatif des unités d'enseignement.
Suivi de l'acquisition des compétences	Le suivi est difficile à réaliser faute d'outils adaptés. L'annexe descriptive au diplôme (ADD) permet de recenser les connaissances et compétences acquises par les diplômés.
Suivi des diplômés	Le suivi des étudiants, effectué, pourrait être davantage détaillé.
Conseil de perfectionnement et procédures d'autoévaluation	Il n'y a pas à proprement parler de conseil d'étude et de perfectionnement (CEP). Il existe une commission mixte réunie chaque semestre et qui est un lieu d'échange et de propositions pour améliorer l'efficacité de la formation. Il existe aussi une évaluation centralisée par l'Université (audit des licences). Selon les évaluations effectuées, les étudiants sont satisfaits sans plus de précisions.

Synthèse de l'évaluation de la formation

Points forts :

- Une bonne organisation des enseignements autour de quatre UE assorties de spécialisation.
- Une préparation intensive aux concours administratifs adaptée à leur diversité.
- Un public diversifié à l'entrée de cette licence.

Points faibles :

- La faiblesse des effectifs et du taux de réussite aux examens et concours.
- Des mécanismes d'autoévaluation et de pilotage qui apparaissent encore insuffisants.
- Des dispositifs de professionnalisation et d'adossement à la recherche insuffisants.
- Des mutualisations avec des cours de niveaux très différents qui interrogent sur la cohérence de l'ensemble.

Conclusions :

Il faudrait davantage renforcer l'identité de cette formation dans son environnement pour accroître ses effectifs qui peuvent certaines années être très faibles. Les mutualisations de cours à niveaux différents peuvent aussi être préjudiciables à cette formation. Enfin, il importerait de réfléchir au positionnement de cette *LAP* par rapport à celle dispensée sur le même site à l'Université Lumière Lyon 2. A ces divers égards, on ne peut que recommander une plus grande formalisation du pilotage.

Observations de l’établissement

Le Président

à

M. Jean-Marc GEIB

Directeur de la section Formations et diplômes

Rapport n° S3LI160009956

Licence mention Administration publique

Monsieur le Directeur,

L'Université Jean Monnet, Saint-Etienne et ses équipes pédagogiques remercient les experts du HCERES pour leur travail d'évaluation, leurs analyses et recommandations. L'établissement n'a pas d'observations particulières à formuler.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de ma sincère considération.

UNIVERSITE SAINT ETIENNE JEAN MONNET

Khaled BOUABDALLAH